

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12061**

Intitulé

Chef de projet en automatisation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
OGEC la Joliverie - Centre de formation professionnelle (CFP) La Joliverie	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

201n Conception en automatismes et robotique industriels, en informatique industrielle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans des entreprises de production manufacturière ou de process, la mission du chef de projet en automatisation consiste à concevoir et conduire la réalisation des projets d'automatisation des procédés en milieu industriel.

De l'analyse des besoins clients, en passant par la conception des architectures d'automatisme et d'informatique, le chef de projet propose des solutions innovantes pour permettre un pilotage efficace de la production en assurant la récupération des données et l'optimisation des flux d'informations dans le process.

Force de proposition auprès de ses clients, il assure également, lors de la réalisation des projets, toute l'organisation technique et la gestion de l'équipe de techniciens. Il assure le suivi des achats auprès des fournisseurs et des sous-traitants selon le principe de l'appel d'offres. Il contrôle la conformité des prestations par rapport aux exigences contractuelles et au terme de sa mission, il est en mesure de proposer une évaluation technique et financière du projet dans un objectif d'amélioration permanente des procédés utilisés.

Ses activités se déclinent à travers 4 fonctions que sont l'étude, la conception, la réalisation et l'évaluation des projets.

Les capacités attestées :

Pour l'étude et la conception, le chef de projet en automatisation :

- * vérifie la faisabilité du projet,
- * rédige le cahier des charges,
- * conçoit les architectures d'automatisme et informatique industrielles
- * négocie la réalisation en tenant compte des coûts, de la qualité et des délais.

Concernant la réalisation des projets, en sa qualité de responsable du projet, il :

- * planifie et gère une équipe de techniciens pour la mise en oeuvre du projet,
- * assure le suivi des achats auprès des fournisseurs et de la sous-traitance selon le principe d'appel d'offres,
- * organise et supervise la réalisation des systèmes automatisés de production,
- * contrôle la conformité des prestations par rapport aux exigences contractuelles

Au terme de sa mission, le chef de projet est en mesure de proposer une évaluation technique et financière du projet dans un objectif d'amélioration permanente des procédés utilisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le chef de projet en automatisation travaille dans des entreprises de production manufacturière ou de process dans des secteurs d'activités variés : métallurgie, automobile, textile, agro-alimentaire, chimie, pétrochimie, énergies renouvelables.

Il trouve également sa place dans des sociétés d'ingénierie chargées de développer des outils de production automatisés pour des industries clientes.

Chargé / Chargée d'affaires en industrie

Responsable de projet

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le référentiel de certification permet de valider l'ensemble des compétences selon les 4 grandes fonctions du référentiel des activités professionnelles (étude, conception, réalisation, évaluation) à travers 4 modalités d'évaluation :

- le projet tutoré fait référence aux activités relevant des fonctions étude et conception. Le sujet d'étude est initié dans le contexte de l'entreprise. Le projet donne lieu à la rédaction d'un rapport et à la réalisation d'une soutenance où le candidat doit faire apparaître l'ensemble de sa démarche de travail, décrire les solutions envisagées et argumenter sur les choix de mise en oeuvre préconisée.
- le projet d'entreprise concerne la mise en oeuvre des compétences liées à la réalisation et l'évaluation d'un projet d'automatisation des procédés en milieu industriel. Il conduit à la réalisation d'un rapport puis d'une soutenance où le candidat justifie les démarches suivies et les résultats obtenus à l'issue du projet
- l'évaluation des compétences en situation de travail permet au tuteur, selon des critères d'appréciation précis d'évaluer le niveau de compétences du candidat

•le contrôle continu ou final repose sur le principe d'études de cas

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé de 4 personnes(2 professionnels, 2 formateurs), avec un pourcentage de 50% de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé de 4 personnes(2 professionnels, 2 formateurs), avec un pourcentage de 50% de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification.
Par candidature individuelle	X		Le jury est composé de 4 personnes(2 professionnels, 2 formateurs), avec un pourcentage de 50% de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		Le jury est composé de 4 personnes(2 professionnels, 2 formateurs), avec un pourcentage de 50% de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Chef de projet en automatisation avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2016. Autorité responsable : Centre de formation professionnelle (CFP) La Joliverie.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chef de projet en automatisation" avec effet au 02 février 2016, jusqu'au 18 décembre 2021.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Centre de Formation Professionnelle La Joliverie](#)

[Fiche Descriptive Chef de Projet en Automatisation](#)

Lieu(x) de certification :

OGEC la Joliverie - Centre de formation professionnelle (CFP) La Joliverie : Pays de la Loire - Loire-Atlantique (44) [Saint Sébastien sur Loire]

Centre de formation professionnelle La Joliverie

141, route de clisson -BP 43229

44232 Saint Sébastien sur Loire

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

La fondation La Mache - 75 boulevard Jean XXIII - 69373 Lyon cedex 08

Historique de la certification :